

Département des affaires juridiques
Décision DAJ2024-217

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 et suivants du code de la recherche
relatifs à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2023-318
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la
recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1er : Madame Sylvie KOUASSI étant appelée à d'autres fonctions la
décision n° 2023-182 lui accordant délégation de signature est
abrogée.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er mars 2024.